



EGA

Méthode de Handicapping

en vigueur depuis le 01.01.2008
modification en janvier 2012

Janvier 2012

Le "EGA Handicap System" de l'Association Européenne de Golf, dont le Règlement est suivi par l'ASG, a pour but de:

- garantir l'équité et l'uniformité dans la gestion des handicaps sur le continent européen
- obtenir des handicaps qui reflètent le potentiel sportif des joueurs
- permettre à des joueurs de niveaux différents de participer à des compétitions sur une base équitable
- attribuer des Playing Handicaps qui sont adaptés à la difficulté du terrain (Course and Slope Ratings)

Base de la méthode: le Stableford

Tous les Qualifying Scores doivent être convertis en points Stableford.

L'attribution des points Stableford, par rapport au Par, sur chaque trou, se fait de la façon suivante:

| Score net sur un trou | Points |
|--|---------------|
| 2 et plus au-dessus du Par ou pas de score | 0 |
| 1 au-dessus du Par | 1 |
| Par | 2 |
| 1 au-dessous du Par | 3 |
| 2 au-dessous du Par | 4 |
| 3 au-dessous du Par | 5 |
| 4 au-dessous du Par | 6 |

Le score dans une Qualifying Competition jouée en contre Par doit être converti en un score stableford en ajoutant 36 points au score final du joueur. Exemple:

| | | | |
|------------|---|-----------|----------------------|
| 2 down | : | -2 + 36 = | 34 points stableford |
| 5 up | : | +5 + 36 = | 41 points stableford |
| All square | : | 0 + 36 = | 36 points stableford |

Le calcul du nombre de points stableford est de la responsabilité du Club. Le joueur n'est responsable que de son score brut (Règle 6-6d).

Avec cette méthode et le mode de calcul du Playing Handicap, qui tient compte de la différence entre le Course Rating et le Par, un joueur qui joue exactement son handicap réalise un score de 36 points Stableford, quels que soient le Course Rating et le Par du terrain.

SECTION 1 DEFINITIONS

Autorisation de Parcours

L'autorisation de parcours (AP) est une attestation officielle qui certifie que la personne possède les connaissances théoriques de base et qu'elle a atteint également un niveau de jeu lui permettant d'évoluer sur un parcours. Les tests AP doivent suivre les directives de l'ASG.

Seules les autorisations de parcours délivrées par les responsables d'un club, par un arbitre de l'ASG ou par un pro de la Swiss PGA sont reconnues.

Les exigences des examens sont définies comme suit:



ASG

ASSOCIATION SUISSE DE GOLF

1. Examen théorique

Test oral ou écrit de 30 questions sur l'Etiquette et les Règles de golf, avec consultation du livret des règles. L'examen est réussi si au minimum 22 réponses sont correctes.

2. Examen pratique

- 5 drives raisonnablement droits, dont 4 à plus de 100 mètres pour les dames et de 120 mètres pour les hommes.
- 5 approches de 20 mètres, dont 4 à moins de 4 mètres du trou.
- 5 putts de 10 mètres, dont 3 à moins de 2 mètres du trou.
- Parcours homologué de 9 trous en Stableford – 2 ou 3 joueurs – durée max. 2h15 – exact hcp provisoire: 36.0. L'examen est réussi avec un minimum de 9 points Stableford.

Extra Day Score (EDS)

Le Extra Day Score est le score en stableford sur 18 trous ou sur 9 trous réalisé par un joueur dans son Home Club ou dans un autre club dont il est également membre, en dehors d'une Qualifying Competition, sous réserve que les Handicap Conditions soient respectées. Les membres des organisations de golf public reconnues par l'ASG peuvent faire un EDS sur tout parcours homologué en Suisse.

Le joueur doit annoncer à l'avance au secrétariat du Club, son intention de rendre un Extra Day Score et se faire délivrer une carte de score tamponnée, indiquant le nom d'un marqueur agréé. Si le joueur souhaite faire un EDS sur 9 trous il doit l'annoncer en tant que tel. Dans ce cas, 18 points stableford seront ajoutés à son score sur 9 trous. Il n'est pas permis de jouer plus de 1 EDS sur 9 trous par jour. Le nombre des EDS par année n'est pas limité.

Le marqueur ne peut être ni un pro ni un membre de la famille du joueur. Le Club peut introduire des restrictions supplémentaires quant au choix du marqueur (par exemple: marqueurs différents pour chaque carte, handicap minimum requis pour le marqueur etc.).

Les joueurs des catégories de handicap 3 à 5 (handicap 11.5 à 36.0) peuvent faire des EDS sur 18 ou 9 trous. Les joueurs de la catégorie 2 (handicap 4.5 à 11.4) peuvent faire des EDS uniquement sur 18 trous. Les joueurs de la catégorie 1, avec handicap de 4.4 ou moins, n'ont pas la possibilité de faire des EDS (sauf max. 3 EDS par année dans le but de reconfirmer le statut de leur handicap). De plus, un joueur ne peut obtenir un handicap Catégorie 1 au moyen d'un EDS, son handicap sera réduit au maximum à 4.5.

La commission d'handicap du club doit s'assurer que toutes les cartes EDS ont bien été comptabilisées, y compris les cartes non rendues (No Return). Pour les joueurs des organisations de golf public, le secrétariat du club où le score a été réalisé est responsable de le faire parvenir à l'organisation concernée.

Handicap Conditions

Les "Handicap Conditions" sont la condition préalable pour qu'un "Qualifying Score" puisse être utilisé pour une modification de l'handicap.

Les Handicap Conditions imposent que:

- le terrain ait été homologué par l'ASG selon la méthode de l'USGA.
- la position des marques de départ n'entraîne pas une variation de longueur du terrain de plus de 100 mètres sur 18 trous par rapport à la longueur homologuée.

- les Règles de Golf approuvées par le R&A Rules Limited soient respectées, ainsi que les Règles Locales officielles.
- la formule de jeu soit le stroke play, le stableford ou le contre Par, et à condition que dans ces deux derniers cas le Playing Handicap soit attribué en entier.
- le score soit attesté par un marqueur qualifié, approuvé par le Club.

Preferred lies (Balle placée)

En Suisse, les Handicap Conditions sont applicables même si, en raison de conditions climatiques adverses, une Règle Locale permet de placer la balle sur le fairway exclusivement. Cependant, quand on permet de placer la balle, les conditions suivantes doivent être respectées:

- une Règle Locale conforme au modèle recommandé dans l'Appendice 1, Partie B, point 4c des Règles de Golf doit être adoptée
- les Règles 20-3d et 20-4 doivent être respectées
- le placement de la balle doit être autorisé uniquement sur les fairways et à une distance maximale de 15 cm de l'endroit où se trouve la balle, sans se rapprocher du trou.

Handicap Stroke

Un Handicap Stroke est un coup fictif, déduit du score brut du joueur. Lorsque le joueur a un Playing Handicap "plus", le Handicap Stroke est ajouté à son score brut.

Handicap Stroke Index

Le Club doit indiquer sur la carte de score l'ordre des trous sur lesquels les coups fictifs sont donnés ou reçus.

Les joueurs ayant un Playing Handicap "plus" rendent leurs coups sur les trous dans l'ordre de difficulté décroissante (stroke index 18, 17, etc.).

Home Club

Le Home Club est le Club dont le joueur est membre et qui gère son handicap. Lorsqu'un joueur est membre de plusieurs Clubs, il doit choisir, en début d'année, celui qui sera son Home Club. Le changement de Home Club ne peut se faire qu'en début d'année. Dans des cas exceptionnels, si le joueur réside dans deux pays différents pour des périodes dépassant trois mois consécutifs, il peut avoir un Home Club dans chacun de ces pays.

Marques de départ

Le Course Rating, respectivement Slope Rating, pour les hommes est calculé pour les départs Blancs* et Jaunes** exclusivement; pour les dames, il est calculé uniquement pour les départs Bleus* et Rouges** (* = Back tees, ** = Forward tees)

Playing Handicap

Le Playing Handicap est le nombre de coups reçus par un joueur sur un terrain pour le jeu à partir d'un départ donné (Blanc, Jaune, Bleu ou Rouge).

Il est obtenu en appliquant la formule suivante:

Playing Handicap = Exact Handicap x (Slope Rating / 113) + (Course Rating - Par)

Le Playing Handicap ainsi obtenu peut dépasser le Exact Handicap maximum (36.0).

Un tableau des Playing Handicaps doit être établi dans chaque Club pour indiquer la correspondance entre les Exact Handicaps et les Playing Handicaps.

Computed Buffer Adjustment (CBA)

Le CBA est un facteur automatique d'ajustement a posteriori de la Buffer Zone d'une valeur entre +1 et -4 R.O. (reduction only), qui tient compte des variations des

conditions de jeu ainsi que des scores réalisés. Dans les compétitions sur plusieurs tours, ce facteur est appliqué pour chaque tour séparément. Toutefois, l'handicap n'est modifié qu'à la fin de la compétition. Le CBA ne s'applique pas aux compétitions sur 9 trous ni aux Extra Day Scores.

En cas de conditions extrêmes, le système ajuste automatiquement la zone de tolérance (buffer zone). Exemple:

Un joueur de catégorie 3 réalise un score de 31 points stableford: normalement sa buffer zone serait entre 33 et 36 points. Si le CBA est calculé à -2 pour cette compétition, la buffer zone sera situé entre 31 et 34 points et l'handicap du joueur ne sera pas modifié.

Qualifying Score

Un Qualifying Score est un score réalisé dans une Qualifying Competition ou un Extra Day Score. Les «No Return» comptent aussi comme Qualifying Score. Un Qualifying Score peut être réalisé même si une Règle locale permettant de placer la balle (voir Preferred Lies) est appliquée.

Ne comptent pas comme Qualifying Score:

- les scores réalisés dans les compétitions jouées en partenariat avec un autre joueur
- les scores réalisés dans les compétitions où les Handicap Conditions ou les Règles de Golf ne sont pas respectées (par exemple une compétition dans laquelle le nombre de clubs autorisé est moins de 14)
- les scores inférieurs à la Buffer Zone, abandonnés suite à l'application du CBA quand la compétition s'avère Reduction Only
- les No Return dans les cas où le comité d'épreuve accepte que l'abandon était dû à un cas de maladie ou de blessure.

Statut de l'Handicap EGA - Handicap actif

Si pendant une saison un joueur n'enregistre pas au moins 4 Qualifying Scores, on considère que les données pour confirmer son handicap sont insuffisantes et son handicap ne sera plus actif au début de la saison suivante. Le joueur peut néanmoins le réactiver en tout temps en rendant 3 Qualifying Scores en une saison. Un handicap actif est indispensable pour s'inscrire dans tous les tournois du calendrier ASG. Les clubs sont libres de décider dans quelle mesure ils permettent l'accès à leurs tournois internes aux joueurs n'ayant pas un handicap actif et le cas échéant si ces joueurs sont éligibles pour les prix.

Qualifying Competition / Non-Qualifying Competition

Dès que les Handicap Conditions sont respectées, la compétition compte comme Qualifying Competition et, sous réserve de la correction CBA, tous les résultats seront comptabilisés pour le handicapping.

En cas de mauvaises conditions du temps ou du parcours, le comité d'épreuve peut, avant le début d'une compétition, la déclarer comme Non-Qualifying Competition: dans ce cas, aucun des scores réalisés ne peut être comptabilisé pour une modification de handicap.

SECTION 2 HANDICAP

Exact Handicap

L'Exact Handicap est le nombre décimal qui représente le niveau de jeu du joueur sur un terrain dont le Slope Rating est de 113. Il est utilisé pour déterminer le Playing Handicap du joueur sur un terrain particulier. Sa limite supérieure est fixée à 36.0, pour les Messieurs et les Dames.

Le joueur dont l'Exact Handicap est de 0.0 est un joueur "scratch". Les Exact Handicaps en dessous de 0.0 sont appelés des Handicaps "plus". Les joueurs avec un Handicap "plus" doivent ajouter des coups à leur score brut pour obtenir leur score net.

Dès le 1^{er} janvier 2012, les handicaps des joueurs de la catégorie 1 (4.4 ou moins) seront supervisés par l'ASG. Le Home Club du joueur continuera néanmoins à rentrer ses scores.

Obtention d'un premier Exact Handicap

Seuls les joueurs au bénéfice d'une autorisation de parcours (AP), **ayant passé l'examen théorique**, peuvent obtenir un handicap EGA. Le premier exact handicap officiel est de 36.0 maximum. Il peut être obtenu en réalisant des cartes sur 18 trous ou 9 trous selon l'un ou l'autre des schémas exposés ci-dessous. Pour ces cartes, le nombre de coups reçus sera calculé sur la base d'un Exact Handicap provisoire de 36.0. Dans tous les cas, les **Handicap Conditions** (voir définition plus haut) doivent être respectées.

- **Hors compétition:** le joueur doit rendre trois cartes réalisées dans son Home Club ou dans un club affilié à l'ASG ayant un parcours homologué, dont une au minimum avec un score égal ou supérieur à 36 points stableford (pour les scores sur 9 trous on rajoutera 18 points au score réalisé). Le premier handicap officiel sera calculé sur la base du meilleur des trois scores. Les cartes doivent être signées par le joueur et un marqueur qui ne peut pas être un pro. A l'extérieur du Home Club, elles doivent être attestées par le secrétariat du club dans lequel elles sont réalisées et obligatoirement remises au Home Club ou à l'organisation de golf public accréditée.
- **En compétition:** dans les clubs qui permettent aux joueurs au bénéfice d'une autorisation de parcours de participer aux compétitions officielles avec un Exact Handicap de 36.0 au maximum, le joueur qui réalise un score de 36 points stableford ou plus (pour les scores sur 9 trous on rajoutera 18 points au score réalisé) obtiendra directement un premier handicap officiel qui sera calculé d'après la table EGA des modifications de handicap. La liste des résultats et/ou la carte de score doit être adressée au Home Club ou à l'organisation de golf public accréditée.

Modification des handicaps sur 18 trous

Les Exact Handicaps sont divisés en 5 catégories. La Buffer Zone est la fourchette des scores qui n'entraînent pas de changement de Exact Handicap.

Si le score d'un joueur est dans la Buffer Zone, son Exact Handicap n'est pas modifié. Dans les autres cas, il est modifié selon les modalités du tableau ci-dessous.



ASG

ASSOCIATION SUISSE DE GOLF

| Catégorie de Handicap | Exact Handicap | Buffer Zone | Score inférieur à la Buffer Zone ou carte non rendue: majorer de | Score supérieur à la Buffer Zone: <u>par point au-dessus de 36</u> , minorer de |
|-----------------------|----------------|-------------|--|---|
| 1 | - 4.4 | 35-36 | 0.1 | 0.1 |
| 2 | 4.5 – 11.4 | 34-36 | 0.1 | 0.2 |
| 3 | 11.5 – 18.4 | 33-36 | 0.1 | 0.3 |
| 4 | 18.5 – 26.4 | 32-36 | 0.1 | 0.4 |
| 5 | 26.5 – 36.0 | 31-36 | 0.2 | 0.5 |

Modification des handicaps sur 9 trous

Les joueurs des catégories **3 à 5** sont autorisés à modifier leur handicap en compétition ou avec un EDS sur 9 trous en ajoutant à leur score 18 points stableford. Toutefois, les Buffer Zones pour ces scores sur 9 trous sont différentes par rapport à celles sur 18 trous:

| Catégorie de Handicap | Buffer Zone 9 trous | Buffer Zone 18 trous |
|-----------------------|---------------------|----------------------|
| 3 | 35-36 | 33-36 |
| 4 | 34-36 | 32-36 |
| 5 | 33-36 | 31-36 |

Les joueurs des catégories 1 et 2 ne peuvent pas modifier leur handicap sur 9 trous.

De plus, calculer un playing handicap sur 9 trous exige un rating particulier pour chaque 9 trous. En effet, sur un parcours de 18 trous, la distance et la difficulté des 9 premiers seront toujours différentes de celles des 9 derniers. Il n'est donc pas possible d'utiliser le rating pour 18 trous.

Notes:

- Lorsque la réduction de l'Exact Handicap conduit à un changement de catégorie, cette réduction doit se faire au taux approprié dans chacune des catégories, selon l'exemple suivant:
Un joueur de Exact Handicap 19.1 rend une carte avec un score de 42 points. La réduction de son Exact Handicap est faite ainsi:
Catégorie 4: $19.1 - (2 \times 0.4) = 19.1 - 0.8 = 18.3$
Catégorie 3: $18.3 - (4 \times 0.3) = 18.3 - 1.2 = 17.1$ son nouveau Exact Handicap
- Tous les Qualifying Scores d'un joueur, c'est-à-dire les scores réalisés dans une Qualifying Competition ou un Extra Day Score, y compris les cartes non rendues dans les deux cas, doivent être enregistrés par le Club, en points stableford et dans l'ordre chronologique.
- Un Exact Handicap de Catégorie 1 ne peut être obtenu sur la base d'un Extra Day Score.
Exemple: si un joueur avec 4.6 réalise un EDS de 40 points stableford, son Exact Handicap ne peut être réduit au-delà de 4.5.
- Les modifications des Exact Handicaps doivent être effectuées par le Comité de Handicapping du Club dès qu'il a connaissance des Qualifying Scores. Ces

modifications doivent immédiatement être portées à la connaissance des joueurs, par les moyens usuels propres au Club (affichage, par exemple).

5. **Tous les joueurs** doivent rendre au minimum 4 Qualifying Scores par année afin que la commission handicapping puisse disposer d'informations suffisantes quant à leur niveau de jeu. Dans le cas contraire on considère que le Exact Handicap ne reflète pas la capacité et le potentiel du joueur de manière suffisante et au début de la saison suivante son Exact Handicap ne sera plus "actif" Pour le réactiver, le joueur devra rendre trois Qualifying Scores en une saison. Son nouvel handicap sera alors calculé sur la base de son dernier Exact Handicap et des trois scores rendus. Les championnats du calendrier de l'ASG sont ouverts uniquement aux joueurs ayant un handicap actif.
6. Révision annuelle des handicaps: à la fin de chaque saison, la commission handicapping du club doit procéder à un examen de l'handicap de tous les joueurs. Cette commission a l'autorité pour apporter des modifications à la hausse ou à la baisse qu'elle juge appropriées. Les modifications à la hausse ne doivent cependant pas dépasser 2 points. Le but de cette révision est d'identifier les joueurs dont l'handicap ne correspond manifestement pas à leur niveau de jeu. Pour les joueurs en possession d'un handicap **actif**, le système informatique calculera le cas échéant une modification qui pourra être de 1 ou maximum 2 points: la commission handicapping du club pourra décider de ne pas suivre la modification proposée.

Possibilités de modification de l'handicap:

| | Compétition 18 trous | Compétition 9 trous | EDS 18 trous | EDS 9 trous |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|-----------------|----------------|
| Cat. 1 (4.4 ou moins) | Oui | Non | Non ** | Non |
| Cat. 2 (4.5-11.4) | Oui | Non | Oui | Non |
| Cat. 3 (11.5-18.4) | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Cat. 4 (18.5-26.4) | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Cat. 5 (26.5-36.0) | Oui | Oui | Oui | Oui |

** exception: maximum 3 EDS autorisés pour ré-activer l'handicap

Obligations du joueur

- Avant toute compétition, le joueur doit s'assurer de l'exactitude de son Playing Handicap.
- Le joueur doit communiquer à son Home Club **tous les Qualifying Scores** obtenus en dehors de son Club.

Suspension du Handicap

Le Home Club peut suspendre le handicap d'un joueur qui, de manière répétée, flagrante ou intentionnelle, ne respecte pas ses obligations découlant du présent règlement.

Perte du Handicap

Un joueur perd son EGA Handicap s'il cesse d'être membre d'un Club ou d'une association affilié à l'ASG ou s'il est exclu de son Home Club.



ASG

ASSOCIATION SUISSE DE GOLF

SECTION 3 COMPETITIONS

Handicap Allowances

Match Play

- Simples:** Pleine différence entre les Playing Handicaps des joueurs.
- Foursomes:** Le camp avec la plus grande somme des Playing Handicaps reçoit 50% de la différence entre les sommes des Playing Handicaps de chaque camp.
- Quatre Balles:** Le joueur qui a le plus bas Playing Handicap joue scratch et rend à chacun des trois autres joueurs 90% de la différence entre les Playing Handicaps.
- Greensome:** Dans chaque camp, le joueur qui a le plus bas Playing Handicap reçoit 60% de ce handicap, l'autre 40% de son propre Playing Handicap. Ces deux chiffres sont additionnés sans être arrondis. Le total, qui est le handicap du camp, est arrondi à l'entier le plus proche. Le camp avec le plus haut handicap reçoit la pleine différence des handicaps des deux camps.

Stroke Play, Stableford et Contre Par

- Simples:** Le joueur reçoit le plein Playing Handicap.
- Foursomes:** Le camp reçoit 50% de la somme des Playing Handicaps des joueurs.
- Quatre Balles:** Chaque joueur reçoit 90% de son Playing Handicap.
- Greensome:** Dans chaque camp, le joueur qui a le plus bas Playing Handicap reçoit 60% de ce handicap, l'autre 40% de son propre Playing Handicap. Ces deux chiffres sont additionnés sans être préalablement. Le total ainsi obtenu est arrondi à l'entier le plus proche pour former le Playing handicap du camp.

Jeu à l'étranger

Si un joueur d'un pays qui a adopté le EGA Handicap System joue une compétition dans un pays qui ne l'a pas encore adopté, il jouera avec le Playing Handicap qui lui est attribué, des mêmes tees, dans son Home Club, s'il peut le justifier. Sinon, il jouera avec son Exact Handicap.

Inversément, un joueur d'un pays qui n'applique pas encore le EGA Handicap System jouera, dans un pays qui l'applique, avec son Playing Handicap.

Compétitions mixtes

Pour pouvoir organiser des compétitions en match play ou en stroke play (ou stableford ou contre par) mixtes en net et avec un classement unique, si les Pars sont les mêmes sur chaque trou pour les messieurs et les dames, il suffit de prendre les Playing Handicaps donnés par le tableau de correspondance Exact Handicap-Playing Handicap. Pour les compétitions en brut, il est recommandé de faire un classement séparé pour les messieurs et pour les dames.